

## Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille treize, le 28 mars, le Conseil de la Communauté de Communes MÉDOC ESTUAIRE, dûment convoqué le 21 mars 2013, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'ARSAC, sous la présidence de Monsieur Jean-Gérard DUBO,

**Présents :** • Arcins : Claude GANELON • Arzac : Nadine DUCOURTIOUX, Michel HAUTIER • Cantenac : Eric BOUCHER, Roger DEGAS, Fabienne OUVRARD • Cussac : Dominique FEDIEU, Emile MEDINA, Jean-Luc NABET • Labarde : Liliane MONNEREAU, Gil PILONORD • Lamarque : Dominique SAINT-MARTIN, Stéphane HARDOUIN (suppléant) • Ludon Médoc : Joseph FORTER, Benoît SIMIAN, Rolland HEBRARD, Jean-Pierre LAMY (suppléant), Martine VALLIER • Macau : Chrystel COLMONT-DIGNEAU, Anne SAVIN de LARCLAUDE, Marie-Claudette DARASPE • Margaux : Jacqueline DOTTAIN, Claude BERNIARD • Le Pian Médoc : Didier MAU, Denis LASTIESAS (suppléant), Virginie GARNIER, Mercédès BAILLET (suppléante), Anne-Marie BENTEJAC, Philippe SIMON (suppléant), Michel ROUHET (suppléant), Josette JEGOU • Soussans : Pierre-Yves CHARRON, Ludovic LALANDE, Pascal GALLEGO.

**Absents excusés :** Daniel PARABIS pouvoir à Claude GANELON, Aline SALLEBERT pouvoir à Nadine DUCOURTIOUX, Christine NADALIE pouvoir à Anne SAVIN de LARCLAUDE, Serge FOURTON.

**Conseillers en exercice :** 39 **Présents :** 35 **Votants :** 38

**Secrétaire de séance :** Josette JEGOU

---

### 2013-2803-16 Budget annexe « ZA Chagneau » 2013 – Approbation

---

A l'instar du budget principal, les budgets annexes des collectivités territoriales doivent être adoptés chaque année.

Le budget annexe de la « zone d'activité concertée » retrace financièrement, au travers de différents mouvements budgétaires, année après année, la transformation d'une matière première – foncier, travaux, fournitures et services – en produit fini – les terrains aménagés – ainsi que leur vente.

Par conséquent, il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver le budget primitif du budget annexe de la ZA Chagneau pour l'exercice 2013.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2311-1 à L.2343-2 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux communes ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 28 avril 2011 relative à la création du budget annexe de la ZA Chagneau;

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

► **Adopte** le budget annexe primitif de la ZA Chagneau pour l'exercice 2013, arrêté comme suit :

**Section de fonctionnement :**

Produits de fonctionnement			
Chapitres	Libellés	Montants	Pour
42	Opérations d'ordre	133 000,00 €	unanimité
<b>Total</b>		<b>133 000,00 €</b>	
Charges de fonctionnement			
Chapitres	Libellés	Montants	Pour
011	Charges à caractères général	50 000,00 €	unanimité
002	Déficit antérieur	83 000,00 €	unanimité
<b>Total</b>		<b>133 000,00 €</b>	

Section d'investissement :

Produits d'investissement			
Chapitres	Libellés	Montants	Pour
16	Autre dettes	133 000,00 €	unanimité
Total		133 000,00 €	

  

Charges d'investissement			
Chapitres	Libellés	Montants	Pour
040	Opérations d'ordre	133 000,00 €	unanimité
Total		133 000,00 €	

► Précise que le budget de l'exercice 2013 a été établi et voté par nature, avec une présentation fonctionnelle établie en conformité avec la circulaire ministérielle en date du 22 décembre 1995 (J.O. du 24 avril 1996) ;

- Précise que l'assemblée délibérante a voté le présent budget :
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement ;
  - au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement.

Pour copie conforme  
Arsac, le 29 mars 2013

Le Président,



Gérard DUBOIS  
  
COMMUNES MÉDICESTAIRE  
siège  
à  
MARGAUX  
(33460)  
\* (33460) ARSAC \*